

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS-ALLERAND

Séance du 22 janvier 2024.

Le 15 janvier 2024, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le lundi 22 janvier à 20h30 en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil vingt et trois, le 22 janvier 2024 à 20h30, le Conseil Municipal de Villers-Allerand Montchenot étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard Weiler, Maire.

Étaient présents :

Bernard WEILER Maire, Dimitri BOUVIER, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Estelle COURTEIX, Didier De AMORIN, Gaëlle FLOCH, Éric GIRARDIN Clément GOELDEL, Stéphane JEANTY, Dominique PATEIRON, Julien RONDET.

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 12

Quorum : 12 membres présents sur 12, le quorum est donc atteint.

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

01/2024 : Autorisation au Maire à régler les dépenses d'investissement avant le vote du budget

02/2024 : Autorisation au Maire à signer la convention de services avec la CUGR

Informations diverses :

Parking la Volière, Bibliothèque, CCAS,

Questions diverses.

M. le Maire Bernard Weiler prend la présidence de la séance.

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023 auparavant approuvé par le conseil municipal est signé par le Maire et la secrétaire de séance.

Estelle Courteix accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

En raison de l'absence de délibération du centre de Gestion de la Marne autorisant la commune à signer la convention de services avec la CUGR, le maire se voit dans l'obligation de retirer la délibération 02/2024 qui sera proposée lors du prochain conseil municipal afin de respecter l'ordre chronologique des délibérations.

DÉLIBÉRATIONS

01/2024 : Autorisation au Maire à régler les dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le Maire rappelle les dispositions du code des collectivités territoriales qui permettent de mettre en recouvrement les recettes et d'engager les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente, en attendant l'adoption du budget de l'année 2024.

Il est proposé au conseil de faire application de l'article L 1612-1 à hauteur maximale de 66 768 € soit 25% de 267 074 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les immobilisations incorporelles à hauteur de 30 000 € et les immobilisations corporelles à hauteur de 30 000 €

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

INFORMATION DIVERSES

- **Démission de Mme Vautrin présidente de la Communauté Urbaine du Grand Reims** nommée ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités. Les conseillers communautaires ont reçu une convocation à un conseil communautaire pour le lundi 29 janvier à 18h afin d'élire un nouveau Président, des Vice-Présidents, des membres du bureau et des conseillers délégués. L'élection aura lieu à bulletin secret. Deux candidats se sont déclarés candidats pour la présidence : Arnaud Robinet maire de Reims et Charles Gossard maire de Fismes. Zabaou Liman est candidate à un poste de vice-présidente. Le conseil municipal après avoir échangé est favorable à la continuité et décide à l'unanimité de mandater le maire pour reconduire l'équipe en place depuis le début de la mandature.

- **Traversée de Montchenot :**

Afin de trouver le financement du projet deux rendez-vous sont programmés avec M. le Président du département le jeudi 1^{er} février et avec le M. Le Sous-Préfet le jeudi 15 février pour compléter les demandes de subventions déjà réalisées.

- **Parking la Volière :**

Reprise des travaux le 12 février prochain. Eurovia doit prévoir avec le département les déviations dans le village. La mairie, en coordination avec le Grand Reims, organisera le déplacement de l'arrêt des autocars scolaires rue du Voisin au carrefour de la rue de la Ferme pendant deux ou trois jours, comme lors de la fête patronale. Les dates exactes restent à fixer avec l'entreprise.

- **CCAS :**

Le Maire propose au conseil la dissolution du CCAS en raison du manque d'intérêt de maintenir cette structure. Le CLIC assure le suivi médical et social des personnes en difficultés et le conseil municipal possède une cellule de crise qui peut être activée en cas de besoin.

Le conseil approuve et le maire réunira le CCAS prochainement.

- **Visite du palais du Luxembourg :**

Une demande a été faite pour la programmation d'une visite de 40 habitants de Villers-Allerand Montchenot à l'automne 2024, avec un repas au Sénat. Les modalités restent à déterminer.

- **Épisode neigeux du 17 janvier dernier :**

Les sacs de sel mis à disposition des habitants dans les bacs sont détournés et utilisés à des fins personnelles. La solution de mettre le sel en vrac dans les conteneurs n'est pas retenue car son stockage n'est ensuite plus possible en cas d'absence d'utilisation. À noter les problèmes récurrents de circulation Route nationale, et également sur le CD26 entre Montchenot et Villers-Allerand, cet axe n'ayant pas été déneigé par le département.

• **Vœux 2025 :**

Les adjoints proposent d'élargir les invitations à la cérémonie des vœux, à une partie de la population chaque année pour redynamiser cette cérémonie et ne pas la limiter aux habitués et aux bénévoles des associations. Des propositions seront étudiées pour l'année prochaine.

QUESTIONS DIVERSES

Prochaines dates à retenir

- Mercredi 8 mai 2024 : Cérémonie commémorative avec une exposition sur le tunnel ferroviaire Rilly-Germaine
- Lundi 20 mai 2024 : Randonnée de la pentecôte et Courses Trails organisés par le CAVAM
- Dimanche 9 Juin 2024 : Élections européennes
- Samedi 29 Juin 2024 : Fête de l'été
- Samedi 31 Août et Dimanche 1^{er} Septembre 2024 : Fête patronale Villers en Fête

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au lundi 11 mars 2024.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h40



Signature du Maire

Bernard WEILER

Signature du Secrétaire

Estelle COURTEIX

